



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Déchets : dernière facture pour la taxe de quantité

Ce 22 janvier, tous les ménages sédunois reçoivent leur dernière facture de taxe de quantité pour l'élimination des déchets. Cette facture porte sur l'exercice 2017, selon l'ancien règlement de l'assainissement urbain.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville est passée à la taxe au sac, et a supprimé la taxe de quantité. Sion se conforme ainsi à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et applique le principe du pollueur-payeur.

Pour la plupart des ménages, ce changement de système n'augmentera pas les charges. Ainsi, un couple avec deux enfants payait jusqu'ici Fr. 320,75 par an. Cela correspond à l'achat de 168 sacs taxés de 35 litres (Fr. 1,90 pièce). S'il utilise moins de 168 sacs par an, ce couple verra sa participation au coût de l'assainissement urbain baisser.

Sion, le 22 janvier 2018

**Ville de Sion**

**Chancellerie**

#### Personnes de contact:

- Georges Joliat, chef du service travaux publics et environnement  
027 324 16 11, g.joliat@sion.ch
- Judith Mayencourt, chargée de communication  
079/254 67 27, j.mayencourt@sion.ch